



DECRET D/2024/ 0749 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT RATIFICATION DES ACCORDS DE FINANCEMENT
POUR LA CONSTRUCTION D'HOPITAUX REGIONAUX EN
REPUBLIQUE DE GUINEE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition,
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,
Vu le Décret D/2024/0148/PRG/CNRD/SGG du 02 Août 2024, portant promulgation de la Loi L/2024/009/CNT du 07 février 2024 ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont ratifiés les Accords de Financement relatifs à la construction des Centres Hospitaliers Régionaux de Kindia et de Labé pour un montant de **cent deux millions quatre cent trente mille trois cent six euros (102. 430 306 Euros) :**

1. La convention de prêt entre BPI – France Assurance Export (agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République française) et le Gouvernement de la République de Guinée, signée le 13 juillet 2023 ;
2. Le contrat de crédit acheteur n° 1 entre BPI – France SA en qualité de Prêteur et d'Arrangeur (agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République française) et le Gouvernement de la République de Guinée, signé le 23 juin 2023 ;
3. L'Avenant au Contrat de crédit acheteur n° 1 entre BPI – France SA (agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République française) et le Gouvernement de la République de Guinée, signé le 9 août 2023.



Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 AOUT 2024



Général Mamadi DOUMBOUYA

